



Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 18 novembre 2014.

Monsieur l'inspecteur d'académie,

A l'occasion de cette CAPD sur l'avancement des instituteurs et professeurs des écoles le SNUipp-FSU tient à rappeler que le système actuel des promotions entraîne des différences de salaire considérables entre ceux qui franchissent les échelons au rythme le plus rapide et ceux qui n'avancent qu'à l'ancienneté.

Alors que l'augmentation des cotisations retraites d'une part et le gel du point d'indice d'autre part bloquent toute amélioration salariale et génèrent une perte importante de pouvoir d'achat, le changement d'échelon est devenu de fait la seule possibilité d'augmentation des salaires. De plus, de nombreux enseignants, malgré une carrière complète, n'atteignent toujours pas le 11^{ème} échelon avant de partir en retraite.

Le SNUipp-FSU continue donc de revendiquer l'avancement de tous les enseignants au rythme le plus rapide. La prise en compte de la note dans le barème est aussi une source d'injustice, notamment pour certains collègues venant d'autres départements ou subissant des retards d'inspection. Nous demandons de nouveau que notation et avancement de carrière soient déconnectés.

Par ailleurs nous tenons à dénoncer la façon dont l'administration a remis en cause le droit des personnels à participer aux réunions d'information syndicale. Dans un courrier commun resté sans réponse de votre part nous vous avons déjà alerté sur les pressions exercées sur les collègues.

Il notamment été demandé à des équipes de désigner ceux devant renoncer à participer aux RIS alors même que d'autres collègues avaient prévus d'être présents dans l'école. Ces dispositions n'ont fait l'objet d'aucune concertation avec les organisations syndicales, contrairement à ce qui est prévu dans l'arrêté du 29 août 2014.

Dans le même temps des TR ont été envoyés en dernière minute dans des écoles ce qui a souvent mis les équipes dans une position difficile vis-à-vis des familles.

Au final, tout cela conduit de nombreux collègues à renoncer à un droit pourtant prévu par les textes, et ce n'est pas acceptable.

Nous vous demandons qu'à l'avenir l'exercice du droit syndical soit respecté dans notre département.